

Commune de **VINASSAN**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 02 avril 2025**

Le 02 avril 2025 à 18h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
26/03/2025

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	18	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FOURGOUS Anne-Marie, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, MATUTANO Céline, OURNAC Jean- Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

AYMAR Patrick à ACACIO Nathalie.  
GRANAL Gilles à ALDEBERT Didier.  
IMBERNON Marie à CABROL Christian.  
MITAINE Katia à RESSEGUIER Nadine.

Excusé : LOPEZ Quentin.

Secrétaire de séance :

MATUTANO Céline.

**N° 2025-013 Affectation du résultat- Budget gendarmerie.**

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le CFU 2024,

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement peut faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Propose d'affecter le résultat comme suit :

Compte 002 : Excédent de fonctionnement :	121 731,57 €
Compte 001 : Déficit d'investissement reporté :	29 729,51 €
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	29 729,51 €

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,

- **AFFECTE** le résultat de la façon suivante :

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	121 731,57 €
Compte 001 : Déficit d'investissement reporté :	29 729,51 €
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	29 729,51 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Didier ALDEBERT

